

MAIRIE

**4, place de l'Eglise
87510 SAINT-GENCE**

Tél. : 05-55-75-86-05

Fax : 05-55-08-09-87

Mail : mairie.saintgence@wanadoo.fr

Astreinte des élus : 06-33-98-31-57 (en dehors des heures ouvrables)

Heures d'ouverture

Lundi	9h à 12h	13h30 à 18h
Mardi	9h à 12h	13h30 à 18h
Mercredi	9h à 12h	
Jeudi	9h à 12h	13h30 à 18h
Vendredi	9h à 12h	13h30 à 18h
Samedi	9h à 12h	

2010

n° 1

BULLETIN MUNICIPAL

imprimé en mairie, le 12 avril 2010

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2010	4
Résultats des élections régionales	9
Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2010	10
Pages centrales : L'actualité en images – La restauration de la Glane – Coup de projecteur : l'EFG	
La dixième Vinigast	21
Informations municipales	23
Réglementation sur le feu	24
Tarifs des courses de taxi	24
Lutte contre le travail illégal	25
TNT	25
Calendrier scolaire	26
Remaniement cadastral	26
Hey les jeunes	26
Certificats d'urbanisme 2009	27
Permis de construire 2009	27
Devenez assistante maternelle	28
Liste des assistantes maternelles	29
Grande braderie, petite enfance	29
Réunions, expos, animations ...	30
La vie de Saint-Gence	32
ASSG football	33
Chorale Mélodia	34
L'Encre à la Bouteille	35
Société de pêche de la Haute-Glane	35
ESSAGE	36
FNACA	37
Les Mil' Pat'	38
Tonic Seniors	39
Vélo Club de Saint-Gence	40

LE MOT DU MAIRE

Dans un contexte économique et social toujours difficile, vos élus ont confirmé, dans le cadre du vote du budget, les principaux projets présentés lors de la cérémonie des vœux.

En préambule, il m'apparaît important de préciser que ces projets 2010 se réaliseront sans faire appel à l'emprunt alors que la construction de la nouvelle école maternelle se termine sur cet exercice. Malgré tout, la progression des taux des impôts perçus par la commune sera faible.

Après deux années marquées par des investissements lourds liés à la construction de la nouvelle école maternelle, les opérations 2010 seront limitées, avec une mobilisation forte des moyens communaux pour réduire les coûts. Ainsi, les travaux de construction de l'école maternelle s'achèvent avec la réalisation par les employés communaux des clôtures et aménagements extérieurs ; ils se poursuivront jusqu'à juin avec les peintures intérieures de la dernière tranche de cette nouvelle structure scolaire qui ouvrira comme prévu à la rentrée de septembre.

Le budget 2010 s'appuie sur les bons résultats de l'année précédente dont vous trouverez ci-après les détails dans le compte administratif. Il fait apparaître une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le Conseil a souhaité se recentrer sur le noyau dur du fonctionnement et du développement communal, aussi, un certain nombre de dépenses non prioritaires issues des orientations budgétaires de janvier n'ont pas été retenues par le dernier Conseil Municipal de mars 2010.

Toutefois, les élus ont volontairement augmenté les subventions aux associations, conscients de leur apport important pour des habitants de la commune, toutes générations confondues.

Par ailleurs, à la demande de la municipalité, Limoges-Métropole a renforcé son effort en matière de réfection du réseau routier avec des opérations de point à temps supplémentaires, programmées mi mai, pour réparer les dégradations importantes dues à la rudesse de l'hiver.

L'amélioration de la sécurité routière dans la traversée et aux abords des villages a commencé et le personnel communal a mis en place les premiers panneaux de signalisation.

La deuxième partie de l'année verra se poursuivre les travaux d'amélioration des revêtements routiers, et la création d'un rond point franchissable à Senon, opération que la municipalité poursuivra avec la réalisation d'un espace public au croisement entre la route des Palins et la route départementale.

La deuxième tranche de l'assainissement de la Châtre se termine et autorisera dès la fin de l'été les premiers raccordements des particuliers.

La réhabilitation du répartiteur d'eau de Senon va démarrer fin avril par la réfection de la charpente conçue et posée par les compagnons du tour de France puis se poursuivra en juin avec la mise en place de la nouvelle couverture en ardoise par un artisan de Compreignac.

La fin de l'année 2010 verra également le commencement des travaux d'aménagement et de sécurisation du garage communal de la Gagnerie.

Comme vous pouvez le constater, 2010 sera encore une année riche en projets communaux.

Cordialement.

Alain Delhoume

Réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2010.

Présents : Alain Delhoume, maire, Jean-Paul Mariaud, Bernadette De Angeli, Serge Roux, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, adjoints, Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Thierry Fournier, Jean-Paul Gadaud, Lionel Guillot, Jacques Guy, Patricia Lansade, Christian Principaud, Sylvie Tête-Léonard, conseillers.

Retardés : Jean-Michel Lévêque procuration à Alain Delhoume

Excusés : Rémy Goursaud procuration à Serge Roux, Sophie Raymondaut procuration à Patricia Lansade, Joëlle Duquéroix.

Etienne Fabre participait également à la réunion,

Lionel Guillot est désigné comme secrétaire de séance.

Dans une déclaration préliminaire, le maire remercie tous les personnels affectés à la voirie ainsi que les élus qui se sont mobilisés pour dégager les routes et apporter des aides aux personnes isolées durant les intempéries.

Un remerciement est également adressé aux personnels administratifs et des écoles qui ont toujours été présents pour assurer la continuité des services.

Les commissions ont également travaillé dans de très bonnes conditions et vont permettre de faciliter les choix budgétaires.

Les travaux de l'école maternelle avancent normalement malgré quelques difficultés entraînant des retards avec l'entreprise de menuiserie.

I. Adoption du procès verbal de la réunion du 27 novembre.

Le procès verbal de la réunion du 27 novembre 2009 *est adopté sans observation à l'unanimité.*

II. Comptes rendus des commissions

II.1. Compte rendu de la commission voirie urbanisme.

- Travaux 2010 : la commission a travaillé sur l'estimation des dépenses liées aux travaux à réaliser en 2010. Ces coûts sont repris dans les orientations budgétaires.

- Economies d'énergie : **le Conseil donne son accord** pour signer une convention avec le SEHV qui réalisera une étude globale sur les consommations énergétiques de la commune (coût 650€an pendant 4 ans). L'étude concerne l'ensemble des bâtiments communaux, l'éclairage public et les véhicules. Elle doit permettre de réaliser des économies d'énergie importantes.

- Enfouissement des réseaux aux Charriers : les rencontres avec le SEHV ont permis de définir

les grandes orientations. Le souhait est de pouvoir enterrer les réseaux « moyenne tension », y compris la ligne qui alimente le village des Monts. Il est prévu une séparation des réseaux afin de moduler l'éclairage public dans le vieux village (coupure la nuit). Environ 25 points d'éclairage seront installés. L'utilisation de lampes LED qui possèdent un excellent rendement, sera étudiée.

Les mâts et les lanternes de l'éclairage public doivent être choisis rapidement afin de chiffrer le projet. **Le conseil charge la commission urbanisme de faire des propositions.**

- Aménagement de la zone 2AU de la Châtre : il peut y avoir un changement de classement de la zone (1AU) mais ce n'est envisageable rapidement que si cela peut se faire sans enquête publique. Même si l'urbanisation se fait en plusieurs tranches, une étude sur l'ensemble de la zone est nécessaire, ne serait-ce, par exemple, pour avoir des éléments sur le positionnement des évacuations des eaux pluviales.

Une réunion avec les propriétaires des terrains concernés sera organisée après avoir réuni les réponses à ces questions.

- PVR des Cadophies : il s'agit d'une demande de la municipalité de Peyrilhac qui souhaite urbaniser ce secteur. La commune de Saint-Gence possède des terrains en face de la partie à urbaniser. Après consultation, la DDE a précisé que dans ce cas, il n'y a pas de participation aux travaux et la question ne se posera que si les terrains situés sur la commune de Saint-Gence étaient rendus constructibles ce qui n'est pas prévu. Dans ces conditions, **le conseil donne son accord pour que la convention soit conclue avec la commune de Peyrilhac.**

- PVR des Monts : un seul lot étant concerné, le propriétaire peut donc supporter l'ensemble des coûts d'aménagement sans que la commune soit obligée d'instituer une PVR (moins de 100 m

d'extension). La commune n'aura donc pas de charges à supporter. En revanche, dans l'avenir, d'autres extensions ne seront plus possibles.

- L'Architecte des Bâtiments de France a une position très restrictive sur les possibilités d'installations de panneaux photo voltaïques sur des immeubles du bourg et applique strictement le principe de co vision avec l'église. Une rencontre avec l'ABF a permis de connaître plus précisément sa position : pour les maisons en co vision de l'église, la partie couverte par les panneaux ne doit pas être supérieure à 30% de la superficie du pan concerné.

- Sentier de randonnée entre le moulin du Rabaud et Chevillou : le chemin public traverse le domaine de Chevillou. La municipalité pourrait cependant accepter des solutions alternatives pour passer le long de la Glane à condition que le cheminement soit possible toute l'année.

Le conseil souhaite que les discussions aboutissent et que le chemin public qui traverse Chevillou soit accessible afin de pouvoir assurer une réelle continuité du parcours.

II.2. Compte rendu de la commission vie associative

- Subventions aux associations : les critères mesurant l'activité d'une association, arrêtés en 2009 sont reconduits avec une application entière pour 2010. Les demandes de subventions exceptionnelles pour des manifestations spécifiques ou le démarrage d'activités seront toujours examinées.

- Locaux associatifs dans l'ancienne école maternelle : il n'y a pas eu d'observations des associations sur les esquisses déjà présentées. Le projet va être transmis à l'ADAC qui va réaliser les premières études. Il est indispensable de valoriser les nombreuses trouvailles archéologiques du site de Saint-Gence. Dans un premier temps et à minima, il faut utiliser l'ancienne salle du Conseil pour une mise en valeur.

- Participation des ados à la vie de la commune : les 2 réunions qui se sont déroulées ont permis de faire un point sur les souhaits de ces jeunes. La seconde réunion a également permis de préciser les actions qui ont vocation à se réaliser dans un cadre intercommunal et celles qui peuvent relever de l'initiative de la commune. Parmi ces dernières, il a été convenu d'associer étroitement les ados à l'organisation de la fête de l'été organisée par la municipalité.

Un spectacle de cirque présenté par des enfants et un mini-concert proposé par des jeunes de la commune sont d'ores et déjà envisagés.

II.3. Compte rendu de la commission des finances.

Le budget de fonctionnement 2009 a été exécuté conformément aux prévisions. Il devrait y avoir un excédent d'environ 90 000 € par rapport à la prévision de 204 000 €. L'écart s'explique par la non perception de l'exercice de certaines recettes prévues :

- remboursement par Limoges-Métropole de dépenses voirie, pour 60 000 €;
- remboursement des assurances (camion volé, salaire des personnels en arrêt de maladie) pour 30 000 €;
- résultat de la dissolution du SIVU pour 20 000 € mais cette somme figurera en report dans l'affectation des résultats.

On peut remarquer qu'en intégrant ces recettes l'excédent prévu aurait été atteint.

Le budget d'investissement a été réalisé conformément aux prévisions. Le budget devrait être légèrement excédentaire. Les restes à réaliser pour la construction de l'école maternelle sont importants, environ 375 000 € en dépenses et 190 000 € en recettes (essentiellement des subventions).

Pour l'année 2010, le Conseil valide les orientations suivantes :

- la rigueur sur les dépenses de fonctionnement sera poursuivie :

- hausse de dépenses de fonctionnement courant limitées à 2,5% hors travaux en régie et travaux donnant lieu à des remboursements (compensation en recettes) ;
- hausse des dépenses de personnel autour de 3% ;
- diminution sensible des contributions du fait d'une amélioration de la situation budgétaire du SIEPEA. En revanche, il est prévu une augmentation des subventions aux associations de 10% et une adhésion au SEHV pour l'étude sur les économies d'énergie (650 €) ;
- il faudra tenir compte des derniers emprunts souscrits qui vont majorer les intérêts remboursés.

Au total la hausse des dépenses serait de l'ordre de 3% hors opérations d'ordre.

- les recettes vont bénéficier du report sur 2010 de recettes inscrites en 2009 mais non réalisées. En outre, on peut espérer une augmentation des dotations compte tenu de la prise en compte de

la population résultant du dernier recensement. Afin de fixer les taux d'imposition, il faut connaître les montants des bases qui seront imposés. Une augmentation des taux entre 1,7% et 2% est envisageable.

Les recettes devraient être en hausse de l'ordre de 10% par rapport à 2009 ce qui permettrait de dégager un excédent pour l'exercice 2010 de l'ordre de 190 000 €

- concernant le budget d'investissement, la priorité sera de terminer l'école maternelle. Un point sera fait sur l'état de réalisation des marchés en cours ainsi que sur les travaux réalisés en régie pour préciser le coût total.

Le conseil valide les avenants nécessaires aux marchés pour le goudronnage de la cour et de la rampe d'accès entre les 2 écoles.

- l'objectif majeur de ne pas souscrire un nouvel emprunt en 2010 entraîne une limitation des autres projets, citons :

- o l'achat de mobiliers et de jeux pour l'école maternelle ;
- o la mise à niveau de l'informatique de la mairie ;
- o la réalisation de la place de Senon ;
- o la réhabilitation du répartiteur d'eau de Senon ;
- o le début d'aménagement du garage communal . Une aide de Limoges-Métropole est à rechercher dans la mesure où il s'agit de garer du matériel de voirie.

Si des moyens complémentaires apparaissent, on pourrait envisager de revoir le système téléphonique de la mairie et des écoles afin de faire des économies sur les abonnements et améliorer le service rendu. L'achat de mobiliers pour la salle du Conseil ainsi que des grilles d'expositions est également prévu.

- Pour assurer un meilleur suivi de la réalisation du budget, des articles complémentaires seront créés pour séparer des dépenses sur lesquelles on veut avoir une vigilance particulière ou pour isoler des opérations correspondant à des travaux en régie, des PVR ou des remboursements de Limoges-Métropole.

Si le budget 2010 présenté devrait être un peu moins tendu que le budget 2009, il n'en sera pas de même de la trésorerie qui sera toujours pénalisée pendant les six premiers mois par la construction de l'école maternelle. Il conviendra, par conséquent, d'attendre la fin de l'année 2010 pour tous les autres investissements.

Le budget aides sociales 2009 a été réalisé conformément aux prévisions. Il est équilibré par la consommation des excédents antérieurs. Pour 2010, il faudra tenir compte de l'augmentation de notre participation à l'instance de coordination qui reste à fixer. Une augmentation de la dotation du budget principal est donc à prévoir.

Le conseil charge la commission finances de préparer le budget selon les bases qui viennent d'être définies.

II.2. Point sur les réunions du SIEPEA

Le travail du SIEPEA a essentiellement porté sur la réorganisation du travail et en particulier des horaires suite à la modification des activités. Une discussion doit être programmée en 2010 pour définir, au niveau des 3 communes concernées, les orientations de la politique enfance et jeunesse.

III. Délibérations diverses

Le conseil décide de garder pour 2010 le taux de 80 % pour l'indemnité versée au comptable du trésor.

Il valide également les nouvelles modalités définissant la participation des communes et collectivités aux raccordements électriques.

IV. Compte rendu des réunions de l'agglomération

IV.1. Bureau du 21 décembre 2009

- Le PLIE (programme local pour l'insertion et l'emploi) est désormais géré directement par l'Agglo et non par une association. Il intègre également la communauté de communes Aurence-Glane-Développement.

- Assainissement : la redevance pour le contrôle de la conception et de l'implantation d'une installation passe de 220 à 222,64€(+1,2%). Le prix du branchement augmente du même % et passe à 1 512,35 € HT. La redevance d'assainissement pour Saint-Gence passe de 1,160 à 1,171 €(+0,95%)

- A noter que Limoges-Métropole sera maître d'ouvrage unique pour l'opération de requalification du centre bourg de Veyrac, ce qui peut constituer un précédent intéressant.

IV.2. Commission voirie du 26 janvier 2010

- Des travaux importants sont d'ores et déjà à réaliser sur la voirie qui a souffert des intempéries de l'hiver ;

- Limoges-Métropole peut prendre en compte les formations concernant le passage du permis « super lourd » ;



Sud-Ouest

Parc d'activités OCEALIM
rue Maryse bastié
87270 COUZEIX
Tél. : 05-55-30-95-87
Fax : 05-55-30-95-89

- Travaux publics
- Vente d'émulsion
- Plate-forme de valorisation de déchets du B.T.P.

Bernadette DECRESSIN

Tél.
05 55 08 03 95

Heures d'ouverture :
Mardi au Jeudi : 8h30-12h00 14h00-19h00
Vendredi : journée continue 8h30-19h00
Samedi : journée continue 8h30-17h00



4, rue des Rives - 87510 NIEUL

T
O
I
L
E
T
T
A
G
E

ANIMALEMENT VÔTRE

Place des Carmes - LIMOGES



SIRET : 421 624 495 00014

Bains, tontes, épilations,
coupes personnalisées

Ouvert du lundi midi au
samedi midi

Tél. : 05-55-34-20-22

MB TRAVAUX

Tout pour la maison

Michel Broussaud

18, rue Anatole France
87510 SAINT-GENCE

Tél. : 06 87 10 25 69
et 05 55 75 69 93

Coiffure
MARYLINE

3, place Yves Lenfant - 87510 SAINT-GENCE

Tél. 05 55 08 01 80

♦
Dépositaire des produits René Garraud

Heures d'ouverture :
du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 - Samedi de 8h30 à 17h

Pour vos produits surgelés

Ayez le bon réflexe



Allo ! Serge Moreau

Vente
à domicile

TOP GEL 87510 - Saint-Gence

Tél. : 05 55 75 68 41 et 06 80 74 23 86



Pompes Funèbres
Michel Mériçot

Une famille
au service des familles

6, place Emile Foussat - 87510 Nieul
Tél. : 05 55 75 61 46

Funerariums : Javerdat - Mézières sur Issoire

- ♦ Composition florales toutes cérémonies
- ♦ Plantes vertes et fleuries, cadeaux, souvenirs
- ♦ Articles funéraires
- ♦ Organisation complète des obsèques - toutes formalités
- ♦ Transport de corps toutes distances, sorties hopitaux
- ♦ Toilette jour et nuit
- ♦ Contrat obsèques
- ♦ Nettoyage de caveau - Gravure - Marbrerie

Oradour sur Glane : 05 55 03 19 19
Javerdat : 05 55 03 13 25
Mézières sur Issoire : 05 55 68 39 96

En soirée et jours fériés : 05 55 03 13 25 - 05 55 03 19 19



COUVERTURE
CHARPENTE
ZINGUERIE

Devis gratuit



Pose de toutes tuiles
Rénovation de toitures
Tuiles courbes par procédé
Flexoutuile (poseur agréé)

Tél. 05 55 75 65 05
Saint-Gence

- Limoges-Métropole n'est pas opposée à une participation aux travaux d'aménagement du garage communal de Saint-Gence ;
- A noter : une décision du Conseil d'Etat indique que lorsque la compétence voirie est transférée cela inclut les opérations de déneigement. Si cette décision est appliquée, cela aura des conséquences budgétaires ... à suivre.

IV.3. Commission environnement du 27 janvier 2010

- Le rapport sur le zonage assainissement sera présenté lors de la prochaine réunion. Il en sera déduit les priorités pour les opérations d'assainissement collectif à conduire.
- La reconfiguration du SPANC est en place depuis le 4 janvier 2010 : espacement des contrôles au maximum prévu par la loi qui seront recentrés sur les installations à problèmes. Il n'y a plus qu'un seul budget annexe pour l'ensemble de l'assainissement (plus de budget spécifique SPANC).
- Le traitement des effluents des communes de la vallée de la Vienne a été ramené sur la station de Limoges. D'où la nécessité de passer des conventions avec les entreprises concernées.
- La convention Limoges-Métropole/ SYDED (syndicat départemental d'élimination des déchets) est à renégocier, avec des difficultés prévisibles dans la mesure où le SYDED limite ses apports à l'usine d'incinération en transférant des déchets sur la station de déchets ultimes des Bois du Roy, ce qui n'était pas prévu..
- Préparation du nouveau marché pour la gestion des déchèteries : Saint-Gence n'est pas concernée car la déchèterie est gérée en régie directe. Limoges-Métropole a harmonisé les horaires et les jours d'ouverture. L'expérience des horaires testés à Saint-Gence est validée. Maintenant il existe un seul horaire (plus de différence été/hiver) : 9h00-12h30 et 14h00-18h00.
- Examen de plusieurs propositions pour une mise en sécurité des déchèteries afin de lutter contre le vol. La solution d'une surveillance vidéo semble la plus réaliste.
- Mise en oeuvre de l'Agenda 21 de Limoges-Métropole : le comité de pilotage est mis en place avec une représentation des différents types de communes (Peyrilhac est représentée). Chaque commune peut demander à y être associée. Saint-Gence est représenté par le maire ou un adjoint. Le comité va suivre le travail effectué par le bureau d'étude retenu (Explicite).

Un guide « éco citoyen » sera réalisé et le bureau d'étude a été choisi (Rtech). Les communes seront sollicitées pour fournir des informations.

- Projet de convention avec GABLIM pour développer l'utilisation de produits biologiques. Seulement treize communes ont répondu au questionnaire dont Saint-Gence. Des interventions seront possibles afin de sensibiliser les habitants, notamment les scolaires (restaurant scolaire).

- Les mercredis du développement durable seront organisés à la technopole Ester. Les réunions suivantes sont déjà programmées :

- 3 mars : l'agriculture biologique ;
- 5 mai : la forêt ;
- 29 septembre : les achats éco responsables ;
- 1 décembre : bilan de l'Agenda 21 et présentation du guide éco citoyen.

V. Réunion de la Maison de retraite de Nieul

- Les financements sont en baisse ce qui va entraîner des grandes difficultés pour équilibrer le budget qui s'élève à 2 700 000 € en fonctionnement et 827 000 € en investissement.
- Il y a 68 résidents dont 21 nouvelles admissions en 2009, l'âge moyen est de 86 ans et demi.
- Les travaux de construction de l'unité Alzheimer vont commencer. Cette unité pourra accueillir 20 personnes.

VI. Information sur le Personnel communal

- Etienne Fabre a annoncé son départ pour la commune d'Ambazac dans le cadre d'un déroulement de carrière normal centré sur les domaines budgétaires et comptables. Le Conseil aura l'occasion de lui manifester ses remerciements pour le travail accompli. Il convient de prévoir dès à présent son remplacement.
- ATSEM : Aurelie Masdehors demande à reprendre ses activités à temps complet à partir de juillet.
- Le principe de la NBI a déjà été acté pour les agents qui peuvent en bénéficier. Pour ceux qui sont exclus de ce dispositif, une compensation indemnitaire est proposée.
- Mme Peyrot est en emploi vacataire pour diverses fonctions à la mi journée. Il est convenu d'ouvrir un poste en CDD de 3 ans (10h/semaine) jusqu' au 31 juillet 2012.

VII. Diverses informations

- Remise du panneau Ville Fleurie avec 1 fleur à la commune de Saint-Gence. Après

avoir été lauréat du concours départemental des Villes Fleuries, Saint-Gence devra organiser la remise des prix en 2010.

- Le département a mis en place les nouveaux panneaux « Stop » prévus sur diverses routes débouchant sur les routes départementales. Le marquage horizontal sera réalisé cet été.
- Décharge sauvage des Francines : une rencontre a eu lieu avec le propriétaire du terrain. Un dernier délai d'une quinzaine de jours lui a été accordé pour qu'il engage une action en expulsion du contrevenant avant que la procédure pour un enlèvement à ses frais soit engagée.
- Lionel Guillot a été désigné comme correspondant de la commune pour la sécurité routière.
- Le logement au dessus de l'école a été loué à partir du 15 février.
- Les travaux de la 2^{ème} tranche de l'assainissement de la Châtre ont commencé. Ils entraîneront une coupure de

la route de la Celle qui aura des effets sur le transport scolaire et la circulation des véhicules.

- Des travaux seront effectués sur le pont du Rabaud en 2010 et sur celui de Vauzelle en 2011.
- Angélique Goursaud a été élue à la présidence du Comité des fêtes à la place de Rémy Goursaud. Le Conseil souhaite que le comité poursuive et amplifie ses activités et il trouvera toujours l'appui de la municipalité.
- Le Cadastre Napoléonien est désormais consultable sur le site internet du cadastre.
- Suite aux aménagements des berges de la Glane et la grande qualité des travaux réalisés qui ont profondément modifié le visage de la rivière, une réunion de présentation avec visite des berges sera organisée.
- Une nouvelle parcelle a été vendue au lotissement de la Gagnerie.

**Un logement de type T3
Situé dans le centre bourg de Saint-Gence
est disponible à la location
à partir du 1^{er} juin 2010**

**s'adresser à la mairie
05-55-75-86-05**

Elections régionales des 14 et 21 mars 2010 à Saint-Gence

inscrits : 1513

	<i>au premier tour</i>	<i>au second tour</i>
<i>votants :</i>	854 soit 56.44%	877 soit 58.0%
<i>nuls :</i>	45	54
<i>exprimés :</i>	809	825
<i>ont obtenu :</i>		
Jean-Jacques Bélézy (Modem)	23 – 2.84%	
Elisabeth Faucon (Lutte Ouvrière)	17 – 2.10%	
Ghislaine Jeannoy-Pagès	101 – 12.48%	
Christian Audouin (Front de gauche)	118 – 14.59%	221 – 26.90%
Jean-Paul Denanot (Parti socialiste)	327 – 40.42%	407 – 49.50%
Jean-Louis Ranc (Ecologie indépendante)	31 – 3.83%	
Raymond Archer (UMP)	120 – 14.83%	195 – 23.70%
Nicole Daccord-Gauthier (Front National)	72 – 8.90%	

Réunion du conseil du 19 mars 2010

Présents : Alain Delhoume, maire, Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Jean-Pierre Floch, adjoints, Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Joëlle Duqueyroix, Thierry Fournier, Jean-Paul Gadaud, Rémy Goursaud, Jacques Guy, Lionel Guillot, Patricia Lansade, Christian Principaux, Sophie Raymondaut. Sylvie Tête-Léonard, conseillers.

Excusés :

Christian Dubreuil avec procuration à Serge Roux, Jean-Michel Lévêque avec procuration à Alain Delhoume.

Etienne Fabre et David Puigrenier assistent également à la réunion.
Séverine Desbourdelle est désignée comme secrétaire de séance.

Alain Delhoume, en ouvrant la séance présente David Puigrenier qui va remplacer Etienne Fabre au secrétariat de la mairie à partir de la fin mai et lui souhaite la bienvenue.

Au nom du Conseil municipal, il remercie Etienne Fabre pour le travail qu'il a accompli depuis septembre 2003 au service de la commune. Il le félicite pour son succès au concours de rédacteur et lui souhaite pleine réussite pour la suite de sa carrière qu'il va poursuivre à la mairie d'Ambazac.

Approbation du Conseil du 28 janvier 2010.

Le Conseil adopte ce compte rendu à l'unanimité sans observation.

I. Compte rendu des réunions des commissions

I.1. Commissions communication et animation des 30 janvier et 2 mars

- Réunion d'information dans le villages : la prochaine se tiendra le 30 avril à 20h à la mairie et sera consacrée au secteur du Boschaudrier, des Francines, des Verdiers, de Bondy, des Chazaud.

- Le Bulletin spécial intitulé « Regards sur 2009 » a été distribué dans les tout premiers jours d'avril.

Le conseil se félicite de la réalisation de ce document qui a demandé beaucoup de travail. Il attend la réaction des lecteurs pour décider du renouvellement de ce type de bulletin début 2011.

- Réflexions sur la création d'un trophée représentatif de la commune : le conseil avait chargé la commission de définir un « trophée » pouvant être remis à des personnes et des organismes que l'on souhaite honorer tout particulièrement ou à l'occasion des mariages. La commission propose de faire réaliser un objet en verre acrylique de forme moderne et incluant un petit fragment d'amphore.

Le conseil valide la proposition de la commission.

Deux formes et deux tailles différentes sont retenues avec des coûts unitaires compris entre 20 et 70 €. Une commande d'un montant maximum de 1 000 € sera lancée en 2010.

La vente de ces objets pourra également être envisagée à des habitants de la commune qui seraient intéressés.

- Autocollants : une nouvelle série d'autocollants avec le logo de la commune a été réalisée et un exemplaire sera inséré dans le bulletin d'avril. *Le conseil souhaite qu'ils servent à valoriser l'image de la commune notamment en les apposant sur les véhicules*

- Nom du groupe scolaire : *La commission est chargée par le conseil d'organiser une large consultation pour définir le futur nom du groupe scolaire.*

A l'occasion de l'inauguration de l'école maternelle, le conseil souhaite que l'on officialise le nom du groupe scolaire de Saint-Gence. Il est demandé à tous les habitants de la commune de réfléchir et de faire connaître leurs propositions à la commission communication par courrier, par mail, en utilisant le site internet de la municipalité ou en s'adressant à la mairie. *Le conseil souhaite que ce nom soit rattaché à l'histoire proche ou lointaine de Saint-Gence mais toutes les propositions seront examinées !*

I.2. Commission voirie urbanisme du 27 février

- Enfouissement des réseaux aériens des Charriers : la commission a travaillé sur l'étude préalable concernant l'enfouissement des réseaux sur le village des Charriers. Les points lumineux de l'éclairage public ont été positionnés. La commission s'est rendue dans plusieurs autres communes afin de d'examiner différents types de mâts et de lanternes. Le choix définitif n'est pas arrêté, cependant l'éclairage installé dans le bourg du Buis semble pouvoir servir d'exemple.

Le conseil demande à la commission de poursuivre la réflexion en ce sens.

Des contacts ont également été pris avec ERDF et le SEHV pour étudier dans quelles conditions les réseaux HTA (moyenne tension) pourraient être enfouis à l'occasion de cette opération. Il y a toujours des discussions pour la prise en charge des coûts.

- Réunion avec l'ABF (architecte des bâtiments de France)

La cloche de l'église est classée à l'inventaire des monuments historiques, ce qui permet de bénéficier d'une subvention de l'état de 50% sur un montant de travaux évalué à 15 000 €. Ces travaux comprennent la recharge en bronze des parties usées de la cloche, ce qui nécessite le démontage d'une partie du clocher afin d'enlever, puis de réinstaller la cloche après réparation dans les ateliers de l'entreprise. Avec les autres subventions possibles (Conseil général), le coût restant à la charge de la commune serait faible. On pourrait également faire appel au mécénat d'entreprise.

Le conseil décide d'élaborer un dossier à déposer en 2011 et de présenter les demandes de subventions.

A l'intérieur de l'église, des travaux de restauration de fresques sont encore nécessaires. Cependant ces travaux ne sont pas prioritaires.

Des demandes de permis de construire pour des constructions en co-vision de l'église ont été rejetées à la suite à la position restrictive de l'ABF. La rencontre avec ce dernier a permis de faire évoluer sa position sur un certain nombre de points. Par contre, l'obligation d'installer des volets à battant en bois peint est maintenue.

Le conseil regrette cette position, mais l'avis de l'ABF est déterminant dans les demandes de permis de construire.

Le conseil demande à la commission de conduire la réflexion sur le devenir du terrain situé à la Gagnerie en face du cimetière.

A l'origine, cette parcelle était destinée à accueillir la maison des associations qui sera positionnée dans l'ancienne mairie.

Une convention avait été passée avec le docteur Lorget pour lui réserver des parcelles situées à proximité de local des aînés, dans la perspective d'un déplacement du cabinet médical (agrandissement). Le projet n'étant pas encore finalisé, ***le Conseil décide de reconduire cette convention jusqu'au 31 décembre 2010.***

Pour les chemins de randonnée et le bouclage des sentiers de la partie ouest de la commune, les propositions retenues lors du dernier Conseil et concernant le passage du côté du restaurant Chevillou ont été discutées avec le propriétaire

du terrain qui les a refusées. Elles permettaient d'éviter de passer devant le restaurant sur le chemin public en contournant la parcelle. Après avoir entendu M. Grosbras à sa demande, ***le conseil confirme à l'unanimité sa position, à savoir la recherche du bouclage du chemin avec la réouverture du chemin public dans le domaine de Chevillou, tout en restant ouvert à la poursuite des discussions pour trouver une solution.***

Un calendrier des travaux de voirie a été défini avec Limoges-Métropole. Des opérations de point-à-temps seront réalisées en avril sur les routes qui ont beaucoup souffert des intempéries. Le carrefour de Senon et la route de la Celle devraient être réalisés avant les vacances d'été. Les autres opérations sont programmées en septembre.

Commission affaires scolaires du 3 mars

Equipement de l'école maternelle : Le coût du mobilier et des équipements pour la nouvelle école a été défini après consultation des enseignants. Le planning du déménagement de l'école dans les nouveaux locaux a été arrêté. Les travaux se réalisant selon le calendrier prévu, une première partie pourrait être déménagée durant les vacances d'avril, le reste en juillet.

Le premier repas « bio » a été mis en place au restaurant scolaire. Des questions demeurent sur le coût de cette opération et son impact réel. Les parents seront associés et interrogés lors du prochain repas « bio », en juin, afin de voir si ces expériences peuvent être étendues et quelles seraient les conséquences sur les prix des repas.

Les horaires du Collège Maurois ont été modifiés conformément aux engagements pris. Les contacts avec Limoges-Métropole et le Conseil général, organisateurs des transports scolaires ont d'ores et déjà été pris. L'organisation d'une modification du ramassage des lycéens dans la zone du Theil sera également examinée.

La replantation d'arbres le long de la Glane, reportée 2 fois à cause des intempéries se fera le 26 mars avec les enfants des écoles qui remplaceront les peupliers abattus.

Commission des finances du 15 mars.

La commission a procédé à l'examen des documents budgétaires, comptes administratifs, répartition des résultats et budgets 2010 qui vont être présentés au Conseil.

Adoption des comptes administratifs de 2009

Sous la présidence de Jean-Pierre Floch, doyen d'âge, Jean-Paul Mariaud présente les comptes administratifs 2009.

Ils sont conformes à la présentation qui avait été faite lors du débat d'orientation budgétaire de janvier.

- Budget général

Section fonctionnement.

Les dépenses ont été contenues, pour un montant réalisé de 1 182 816 € à comparer à la prévision initiale de 1 176 587 €

Les charges à caractère général s'élèvent à 276 101 € pour une prévision de 276 965 €

Les charges salariales ont été limitées à 531 696 € pour 542 185 € inscrits au budget primitif.

Les autres charges de gestion se situent à 188 150 € pour une prévision de 167 237 € la différence résulte d'une augmentation de notre participation au fonctionnement du SIEPEA et avait fait l'objet d'une décision modificative.

Il faut noter un montant de recettes inférieur aux prévisions, 1 269 579 € pour une prévision de 1 374 614 €

L'écart résulte essentiellement à des retards dans la perception de certaines sommes dues à la commune : remboursement voirie de Limoges-Métropole, remboursement de l'assurance. Ces recettes se trouvent de fait reportées sur le budget 2010.

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 86 762 € contre 198 027 € prévues. Ce dernier montant aurait été atteint si toutes les recettes budgétées avaient été perçues sur 2009.

Section investissements.

Les dépenses sont strictement conformes aux prévisions, 937 152 € pour un budget de 1 305 498 € (y compris la décision modificative relative à la réalisation immédiate de la dernière tranche de l'école maternelle). Il existe un reste à réaliser sur l'opération école de 374 677 €

En recettes, la situation est comparable avec un total de 962 892 € réalisés pour 1 101 255 € de prévisions (y compris les 250 000 € de l'emprunt supplémentaire décidé lors de la décision modificative relative à la dernière tranche de l'école maternelle). Il existe un reste à réaliser de 188 020 € correspondant à des subventions non encore perçues pour l'école.

- Budget d'aides sociales.

Il est conforme aux prévisions, 8 119 € en dépenses et 8 255 € en recettes avec un excédent de 136 €

- Budget annexe du lotissement de la Gagnerie.

Il enregistre pour 2009, 14 297 € de dépenses de travaux et 43 313 € de recettes (vente de terrains).

Les comptes de gestion de la trésorerie sont conformes aux comptes administratifs

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

Affectation des résultats.

Le solde de l'exécution de la section d'investissement s'élève à 57 581 € avec un déficit d'investissement reporté de 2008 de 31 841 € Il faut tenir compte de la dissolution du SIVU (syndicat créé avec Veyrac pour l'utilisation de matériel de voirie, désormais de la compétence de Limoges-Métropole) qui permet de récupérer 21 904 € en investissement. Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à 47 644 €

Compte tenu des restes à réaliser (374 677 € en dépenses et 188 020 € en recettes), le besoin de financement des investissements s'élève à 139 012 €

Le résultat de la section de fonctionnement, 86 934 €, auquel il faut ajouter 171 € provenant de la dissolution du SIVU est donc affecté en totalité à la couverture du besoin de financement du budget d'investissement 2010.

L'excédent de 136 € du budget d'aides sociales est reporté en recettes sur le budget 2010.

Cette affectation des résultats est intégrée dans les budgets 2010 présentés au Conseil.

Budgets 2010.

Budget général.

Par rapport au débat d'orientation budgétaire, il convient de tenir compte d'un montant de DGF (dotation globale de fonctionnement) qui n'évolue pas, comme on aurait pu le penser, proportionnellement au nombre d'habitants. En outre, un certain nombre de dotations ne sont pas encore connues et nécessitent un maximum de prudence. Une décision modificative sera très certainement nécessaire en juin.

De ce fait, un certain nombre de dépenses non prioritaires sont reportées soit en fin d'année si des recettes supplémentaires apparaissent, soit en 2011. L'équilibre du budget nécessite une augmentation des taux des 3 taxes perçues par la commune de 2%, ce qui fera 13,49% pour la taxe d'habitation, 16,66% pour le foncier bâti et 68,07% pour le foncier non bâti.

Le souci d'avoir un meilleur suivi de l'exécution du budget a conduit à une présentation plus détaillée des articles de manière à contrôler plus précisément certaines dépenses avec parfois des regroupements différents, notamment pour les dépenses d'énergie. En outre, les dépenses qui donnent lieu à des remboursements de Limoges-Métropole (voirie, assainissement) ou à des compensations dans le cadre de travaux en régie seront isolées.

Les principales évolutions du budget 2010 sont les suivantes :

Section fonctionnement.

Dépenses.

Charges à caractère général 293 000€ soit + 5,9% par rapport à 2009.

Sont notamment incluses les augmentations des dépenses d'énergie (hausse des tarifs du gaz, nouvelle école à chauffer, etc), la réalisation de la revue municipale « Regards sur 2009 », la redevance ordures ménagères payée par la commune (4100€), les dépenses de matériaux et produits liés à des travaux en régie (estimés globalement à 30 000€ en 2010 contre 15 000€ en 2009).

La participation de la commune, par élève scolarisé, dans nos écoles reste fixée à 60€

Des achats différés en 2009 se retrouvent sur le budget 2010 (exemple : équipements de travail des agents 2 400€).

Charges salariales

Elles s'élèvent à 555 860 € soit une augmentation de 4,5% par rapport à 2009. Outre les évolutions normales de salaires (progression de la valeur du point et des échelons), il est tenu compte de la rémunération des astreintes résultant des travaux de déneigement particulièrement importants cet hiver et on ne peut pas exclure une situation identique pour l'hiver prochain. Le recours à un contrat aidé est également budgété avec une compensation partielle en recettes. A noter le recrutement de Mme Perrot, actuellement vacataire, sur un contrat à temps partiel, jusqu'à son départ à la retraite.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 175 288€ contre 186 150€ en 2010. La diminution provient de la participation en baisse pour le financement du SIEPEA dont le budget est un peu moins tendu cette année. Il faut rappeler que 2009 avait été une année exceptionnelle avec les rattrapages de salaires dus suite à l'application de la convention collective pour les personnels du multi accueil.

Le montant des subventions aux associations progresse globalement de 10%. Il est fait

application, comme prévu, d'un nouveau système de répartition qui tient compte d'une part d'un montant forfaitaire identique et d'un montant variable lié à la nature de l'activité et au nombre de personnes concernées. Le montant indiqué pour chaque association constitue un montant maximum. Pour en bénéficier l'association devra en faire la demande et justifier de la réalité de ses comptes et de ses besoins.

Les atténuations de produits passent de 139 102€ à 144 235€ (attribution de compensation négative due à l'agglomération).

Les Charges financières progressent (intérêts des emprunts) et passent de 49 442€ à 53 500€

La régularisation du budget du lotissement de la Gagnerie nécessite de faire apparaître la valeur des terrains qui ont été lotis. Outre des écritures d'ordre pour des montants équivalents en recettes et dépenses de fonctionnement, cette opération crée une recette d'investissement pour ordre (donc fictive) de 20 677€ Pour ne pas générer des difficultés de trésorerie, il convient de geler un montant équivalent de dépenses dont 18 765€ de dépenses dites imprévues qui n'ont pas vocation à être réalisées.

Le total des dépenses s'élève donc à 1 260 968€ contre 1 182 816€ en 2009 soit une hausse de 4,9% si on exclut les opérations d'ordre.

Recettes

Les produits du domaine passent de 83 854€ à 87 720€ (il est prévu la vente de coupes de bois qui va compenser les dépenses payées à l'ONF pour l'entretien de la forêt).

Malgré la hausse des taux de 2%, les impôts et taxes, dans leur globalité, ne progressent que très faiblement 731 249€ contre 718 055€ en 2009 (+1,8%). Il faut en effet prévoir une baisse des recettes liées aux opérations immobilières (droits de mutation et taxes PLU).

Dotations

La progression est très faible 412 616€ contre 408 660€ en 2009. (+1%).

Les produits de gestion courante augmentent sensiblement (115 730€ contre 36 298€). Cela est dû au report sur 2010 des recettes non encaissées en 2009 (remboursement des prestations de services voirie dues par l'agglomération).

Atténuation de charges

Il s'agit des remboursements différés de 2009 et relatifs aux salaires des agents absents pour maladie (sous certaines conditions). Il est donc budgété 28 000€ contre 607€ perçus en 2009.

Les produits exceptionnels passent de 7 207€ à 31 525€ du fait d'un report des remboursements

de l'assurance et d'une écriture d'ordre de 20 677€ déjà indiquée.

Enfin 30 000€ de travaux en régie sont également budgétés.

Le total des recettes s'élève donc à 1 437 640€ soit une hausse de 13,2% (+9,2% sans les opérations d'ordre).

Cela permet de dégager un excédent de fonctionnement de 176 672€ à comparer aux 198 027€ prévus dans le budget initial 2009.

Section investissement

Outre l'excédent de fonctionnement, excédent reporté 47 643€ et affectation des résultats 2009, 86 934€, les autres recettes sont les suivantes.

Remboursement TVA 120 000€ Dans la mesure où nous avons respecté nos engagements de faire progresser nos dépenses d'investissement, on bénéficie du remboursement en année n+1.

TLE, en baisse, pour un montant de 9 240€

Subvention, s 210 491€ dont 188 020€ de restes à réaliser pour l'école.

Valorisation des terrains de la Gagnerie (pour ordre) 20 677€

Le total des recettes s'élève à 671 657€ et permet de financer dépenses suivantes :

Remboursement du capital des emprunts 95 000€ A noter qu'il n'est pas prévu de nouvel emprunt. Sur les années 2008 à 2010 le montant des emprunts sera donc limité à 390 000€, alors que le coût seul de la construction de l'école est supérieur à 1 120 000€ Cela montre l'effort qui a été fait en matière d'autofinancement. Durant la même période 229 000€ de capital auront été remboursés. Le montant de l'endettement n'aura donc progressé que de 161 000€

Financement de 6 pass fonciers destinés à faciliter l'accès à la propriété de personnes en difficulté. Cela inclut 2 pass foncier de 2009 mais payés en 2010 et 4 nouveaux pass fonciers pour 2010. La vente des terrains, ainsi facilitée, doit redonner un peu de trésorerie.

Remise à niveau de l'informatique de la mairie et acquisition d'un fax et de mobilier (3300€). L'équipement de la salle du conseil et le réorganisation de la téléphonie sont reportés en 2011.

Mobilier pour les écoles, notamment suite à l'ouverture de l'école maternelle, pour 7 600€

Début des travaux de rénovation du garage de la Gagnerie pour 2 000€ en investissement. 2 600€ sont également prévus en achat de matériaux en fonctionnement. Il ne s'agit que d'une toute petite tranche (travaux de mise en sécurité) d'un programme estimée à 58 400€ Des discussions sont en cours avec l'agglomération,

la mesure où ces locaux sont destinés à accueillir du matériel pour la voirie. Le principe d'une participation aux travaux semble acquis. La subvention du Conseil général devrait être de 11 680€ pour la totalité des travaux mais une nouvelle demande devra être formulée en séparant les travaux en plusieurs tranches.

Place de Senon 6 500€ (+ 1 000€ en fonctionnement), sous réserve que la subvention qui devra être redemandée au Conseil général sur un volet sécurité routière soit bien attribuée (estimée à 1 300€).

Répartiteur d'eau de Senon 25 400€ Le coût des travaux a pu être minoré grâce à la réalisation de la charpente par des stagiaires de la fédération compagnonnique des métiers du bâtiment. La charpente devrait être posée en avril. Le conseil général a subventionné cette opération (10 160€).

Fin de la construction de l'école maternelle pour 444 677€ Dont 374 677 de restes à réaliser. Les retenues de garanties qui ne seront pas versées en 2010 feront l'objet d'un financement dans le budget 2011.

Travaux sur l'éclairage public, intégrant des travaux réalisés en 2008 (payés au SEHV en N+2) et des changements de lampes au fur et à mesure, pour des économies d'énergie. Coût total 39 180€ avec une subvention de 10 611€

Les travaux de rénovation des salles libérées par l'école maternelle dont le coût est estimé à 25 400€, sont reportés en 2011. La charge de travail des employés ne permettait pas d'envisager ces travaux sur 2010. Le Conseil Général a accordé une subvention de 4 800€

Budget d'aides sociales

Il s'équilibre à 8 740€

En recettes, et dans la mesure où les excédents antérieurs ont été consommés, la subvention du budget général passe de 7 000€ à 8 100€

En dépenses, outre les actions habituelles autour du Noël des aînés, il faut noter l'augmentation de notre financement de l'instance de coordination des personnes âgées pour 4 350€ (+9,8%).

Budget annexe du lotissement de la Gagnerie.

Il intègre les opérations de stock avec les incidences déjà signalées. Il s'équilibre à hauteur de 1 052 953€ en fonctionnement et 635 965€ en investissement.

L'ensemble de ces budgets est adopté à l'unanimité par le Conseil.

Délibérations diverses liées au vote du budget

Le Conseil valide :

- les avenants nécessaires pour la construction de l'école. Ils se traduisent par une réduction des coûts de l'ordre de 55 000€ grâce à la réalisation de travaux par les employés de la commune.
- la possibilité de financer 4 Pass fonciers pour 2010.
- la signature d'une convention avec SEHV pour les études nécessaires à l'élaboration des avant-projets d'enfouissement des réseaux sur les Charriers ainsi que pour la maîtrise d'ouvrage,

- la mise à jour des redevances d'occupation du domaine public,
- à la demande du Conseil Général, la reformulation de la demande de subvention pour l'aménagement de la place de Senon, en insistant sur la partie sécurité et pour la réalisation des travaux d'aménagement des ateliers municipaux de la Gagnerie en 2 phases.

Voir en fin de compte rendu de la séance du Conseil :

- un tableau et un graphique présentant de manière synthétique le CA 2009 et le BP 2010, ainsi que l'évolution 2009 - 2010
- le tableau des subventions aux associations et organismes

Autres délibérations

Le Conseil prend les dispositions pour charger la trésorerie de la récupération des impayés (garderie et cantine).

Il fixe à 2€ (au lieu de 10F), le coût de la rédaction des actes administratifs (échanges de terrains).

Il autorise le maire à faire appel du jugement du tribunal administratif de Limoges dans une affaire d'extension de réseaux en zone non constructible.

Communauté d'agglomération de Limoges

Compte rendu des principales décisions prises lors du Conseil communautaire du 8 février 2010.

Ce Conseil a essentiellement été réservé au débat d'orientation budgétaire pour 2010.

Le contexte national avec la suppression de la taxe professionnelle (TP) et des compensations pas toujours clairement définies rend l'exercice 2010 très difficile. L'impact de ces modifications sera encore plus important pour 2011.

Les 3 projets principaux sont :

- le centre aquatique dont le marché sera attribué en 2010 ;
- la voie de liaison nord ;
- les chantiers de voirie dans le cadre d'une programmation rendu possible par l'audit des réseaux avec un complément de financement rendu nécessaire par suite des intempéries.

Sur les budgets annexes, il convient de noter la poursuite du renouvellement du parc de trolley bus, le portage par Limoges-Métropole du PLIE de Limoges, la réorganisation du service assainissement avec regroupement, y compris d'un point de vue budgétaire de l'assainissement collectif et individuel (SPANC).

Le Compte Administratif 2009 devrait être excédentaire de 25 000 K€ en fonctionnement et déficitaire de 15 500 K€ en investissement

Pour les recettes 2010, Limoges-Métropole doit voter un taux d'imposition pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui se substitue en partie à la taxe professionnelle. En fait, on est dans une année transitoire puisque l'état compense la suppression à hauteur des ressources 2009 de la TP. L'effet du taux de CFE est donc reporté en 2011. Pour Limoges-Métropole, ce taux devrait se situer entre 16,17 et 16,28%.

La dotation de fonctionnement versée par l'état ne sera qu'en très légère augmentation.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères devrait être en légère diminution, et la redevance spéciale, notamment payée par les communes, stable.

En dépenses, il convient de noter le maintien du montant de la dotation de solidarité versée aux communes.

Il faut rappeler que pour Saint-Gence, si l'attribution de compensation liée aux transferts des charges est négative (149 000€ versés par Saint-Gence à Limoges-Métropole en 2010), la dotation de solidarité est de l'ordre de 139 000€ et qu'au total, le reversement de l'agglomération hors remboursement voirie est de 214 000€

Le budget de Limoges-Métropole sera adopté lors du conseil communautaire du 1^{er} avril.

Les autres points évoqués concernent :

- Développement économique :

Vente d'une parcelle sur la zone d'activités Nord 3 à ITAL-Autos. La quasi totalité des parcelles de cette zone sont vendues.

Renouvellement d'aides accordées aux pôles de compétitivité et à l'association de développement d'ESTER.

Participation au portage avec la région et le département d'un projet immobilier pour accueillir des laboratoires et des sociétés autour d'ESTER.

- Voirie :

Marchés pour la fourniture de matériaux.

Etude pour la requalification de l'entrée sud (échangeur 36)

Travaux sur les boulevards extérieurs (Arcades Vigenal)

- Tourisme :

Convention pour poursuivre l'inventaire du patrimoine du territoire de Limoges-Métropole. Le secteur de Saint-Gence va être concerné.

- Solidarité habitat :

Signature d'un nouveau protocole d'accord collectif du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour la période 2010-2012. Limoges-Métropole participera aux commissions d'attributions.

- Patrimoine :

Validation de diverses conventions, notamment de droit de passage et d'occupation pour des opérations d'assainissement collectif et d'évacuation d'eaux pluviales, en particulier sur Saint-Gence. Le Conseil remercie particulièrement Jacques Guy et Jean-Claude Depierre pour leur compréhension citoyenne.

Propreté :

Signature d'une convention avec le SYDED pour l'utilisation par le SYDED de la centrale énergie déchets et par Limoges-Métropole du centre de stockage ALVEOL (à côté de Bellac).

- Divers :

Plusieurs groupements de commandes entre Limoges-Métropole et des communes de l'agglomération. A noter que les communes qui ne font pas partie de ces groupements, pourront néanmoins accéder à ces marchés.

Adoption du règlement intérieur et du règlement de formation pour le personnel communautaire.

SIEPEA

Le budget du SIEPEA sera voté par le Conseil syndical le 24 mars. La participation des communes devrait être en baisse grâce à l'utilisation de contrats aidés pour des postes d'éducateurs et la mise à disposition de Christelle Renault sur un mi-temps au Relais Assistante Maternelle d'Oradour-sur-Grane. A noter que le vote du budget du SIEPEA a été conforme à cette prévision.

Il a été décidé de lancer une réflexion commune aux 3 communes pour définir les bases de notre politique enfance-jeunesse.

Un groupe de travail est chargé de lancer cette réflexion et va commencer par rédiger un

questionnaire pour recueillir les avis des usagers et des habitants.

Le Conseil désigne Serge Roux, Véronique Barinotto et Sophie Raymondaud pour y participer et faire le lien avec le Conseil afin de rapporter les propositions de ce groupe.

Instance de coordination des personnes âgées.

Suite à la baisse de la subvention du Conseil Général et malgré une utilisation des réserves, la participation des communes doit augmenter de 2% (participation liée au nombre d'habitants).

CLIC :

La baisse de la subvention du Conseil Général de 10% est compensée en 2010 par une utilisation des fonds propres.

Le CLIC a été retenu cette année par le CHU pour une opération autour de la maladie d'Alzheimer.

Maison de retraite

Le budget a été voté avec des difficultés de financement. La structure va passer au budget global en 2011.

Le permis de construire de la structure Alzheimer a été délivré, les travaux sont subventionnés à 35%. Cette structure sera opérationnelle en janvier 2012.

Personnel communal

Le calendrier annuel de formation est mis en place.

Les entretiens de notation se sont déroulés normalement. *Le Conseil tient à signaler le dévouement des agents et leur implication dans la réalisation des opérations conduites sur la commune et leur sens du service public.*

Il est indéniable que la qualification des agents qui permet la réalisation de travaux importants en régie est un des moyens de réduction des dépenses.

Journée parcours du cœur du 24 avril avec les associations Tonic seniors et Mil' Pat'. La municipalité participera à cette journée en lien avec les associations organisatrices.

Travail sur le sentier des Monts : des contacts ont été pris avec les propriétaires, Mrs Landaud, Perrier et Dumont pour rouvrir ce chemin. *Le Conseil les remercie de leur compréhension.*

Une journée de travail sera organisée avec des volontaires pour rendre le chemin praticable. Il pourrait être ainsi utilisé pour la randonnée lors de la fête de l'été.

Les étudiants de l'IUP d'Ahun (Université de Limoges) vont remettre le 30 mars leurs propositions pour installer une signalétique sur le chemin de découverte du patrimoine projeté à Saint-Gence.

Mémoire de Nieul et des environs

C'est le nouveau nom de cette association qui souhaite avoir un correspondant par commune. Pour Saint-Gence ce sera Jean-Pierre Floch.

Bibliothèque communale

Il y a 69 inscrits avec beaucoup de livres en mouvement. Un appel est lancé pour avoir de nouveaux participants.

Rappel des horaires d'ouverture :

- mercredi et samedi matin de 9h00 à 12h00.

De nombreuses expositions sont organisées dans le hall de la mairie. La prochaine concernera Jean Jaurès et l'école publique et se tiendra du 5 mai au 30 juin.

Journée du patrimoine du 17 septembre Une soirée diaporama sera organisée sur les travaux sur l'aménagement de la Glane, et les travaux prévus sur les anciens moulins.

Aides aux Associations

Les formations des dirigeants associatifs qui le souhaitent vont se mettre en place. Un contact sera pris avec les associations des communes voisines pour voir si elles sont intéressées.

L'idée de faire un forum inter associatif autour de 2 ou 3 thématiques pourrait être envisagée.

Le Conseil charge la commission vie associative qui se réunira début avril d'organiser ces actions.

Questions diverses

Assainissement de la Châtre. Le chantier a été arrêté du fait des problèmes rencontrés pour permettre tous les branchements prévus (problèmes de niveau). Chaque personne concernée sera contactée par Limoges-Métropole, maître d'œuvre, pour analyser le problème et rechercher des solutions.

Maisons fleuries

Une réunion, sera organisée le 25 mars pour essayer de relancer le concours communal des maisons fleuries avec une participation plus collective au niveau des villages.

Plusieurs habitants récents de la commune s'étonnent de la présence d'arbres sur la place Lenfant devant les commerces. Le Conseil rappelle que la végétalisation de la place constituait un élément obligatoire pour obtenir le subventionnement de la réalisation de cette

place. Il n'est donc pas envisageable de les enlever. Il est fait appel au bon sens des usagers. Il a été décidé de ne pas mettre autour des arbres des protections qui seraient trop agressives pour les véhicules mais elles pourraient être remises si nécessaire.

Haut débit : A2Cnet a été mandatée par Dorsal pour amener le haut débit sur les zones blanches. La commune est concernée sur le secteur du Theil. Il existe une possibilité en installant un relais Wimax sur un point haut. Un courrier spécifique sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de ce secteur.

Il est rappelé que la municipalité fait le maximum pour être représentée, lorsqu'elle est invitée aux diverses manifestations organisées par les associations de la commune, tous les conseillers sont sollicités pour y participer.

Prochaine réunion du Conseil le 11 juin à 18h30.

Autres infos

Le championnat de la Haute-Vienne de VTT sera organisé à Saint-Gence en mars 2011 par le Vélo Club de Saint-Gence. La municipalité félicite le club pour ce succès et s'associera à l'organisation.

Signalisation routière.

Comme prévu, les panneaux de signalisation définis conformément au code de la route et avec l'appui technique de l'agglomération, sont en train d'être posés dans la commune.

Il s'agit essentiellement de panneaux relatifs à la limitation de vitesse.

Sans se tromper, on peut affirmer qu'il y aura très prochainement des contrôles notamment sur les zones limitées à 70 Km/h. Espérons que ceux qui ont été les plus virulents pour demander ces panneaux ne seront pas les premiers à être pris en excès de vitesse. !

Comme il n'est pas possible de mettre des panneaux partout, il faut rappeler l'obligation d'adapter sa vitesse aux conditions de circulation. Il y a donc beaucoup de lieux où la vitesse n'est pas limitée mais où un simple bon sens et un esprit citoyen exigent qu'elle soit réduite. La municipalité compte sur vous tous pour que ce respect des autres soit une réalité.

Versements aux associations et organismes					
	2009	2010		2009	2010
Encre à la bouteille	150,00	150,00	SIEPEA	105 828,02	92 500,00
Athlétisme	490,00	596,00	Syndicat de musique	2 691,71	2 800,00
Comité des fêtes	150,00	150,00	ADAC	310,00	315,00
Parents d'élèves (SGAPE)	150,00	150,00	USEP	718,80	730,00
Vélo-Club	150,00	150,00	ADIL	237,06	240,00
En K danse	150,00	150,00	Chambre synd des propriétaires	41,55	45,00
ASSG Football	660,00	780,00	FOL (voile)	522,00	540,00
Gym	150,00	150,00	Association des maires	0,00	300,00
Chorale	150,00	150,00	Refuge fourrière	3,77	200,00
FNACA	125,00	150,00	PEFC	29,24	30,00
ACCA (chasse)	200,00	150,00			
Karaté Buschido 87	220,00	246,00		110 462,15	97 700,00
ESSAGE (tennis de table)	250,00	380,00			
Tonic seniors	300,00	214,00			
Jeunes d'antan	175,00	214,00			
Les Mil Pattes	150,00	150,00			
Ass de pêche de Veyrac	78,00	78,00			
Espaces naturels du Limousin	80,00	100,00			
Prévention routière	62,00	62,00			
Croix rouge	100,00	100,00			
Secours populaire	100,00	100,00			
Secours catholique	100,00	100,00			
FNATH (accidentés du travail)	100,00	100,00			
Mémoire de Nieul et environs		100,00			
	4 240,00	4 670,00			

Tableau comparatif 2009 -2010

Graphique 2009 – 2010

Vinigast

vinigast

Ecole maternelle - Saint-Gence

URGENT :

Inscriptions à l'école maternelle pour l'année scolaire 2010-2011

Pour inscrire un enfant à l'école maternelle, vous devez le **plus rapidement possible** :

- contacter la mairie au :
05-55-75-86-05
- contacter la directrice de l'école maternelle au :
05-55-75-60-88

Veuillez accomplir ces démarches dès à présent.

Merci d'avance

Infos

La Préfecture nous communique

Règlementation du feu pendant la période du 1^{er} mars au 30 septembre :

Plus de 50 feux de végétation ont été constatés depuis début mars mobilisant près de 350 sapeurs pompiers et détruisant 20 hectares de végétaux.

L'arrêté préfectoral du 12 juillet 2004 réglementant l'emploi du feu dans les bois, forêts et landes du 1^{er} mars au 30 septembre prévoit que durant cette période il est formellement interdit à toute personne :



-de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres d'une zone boisée, d'une lande ou d'une friche.

- d'incinérer des végétaux sur pied à l'intérieur et jusqu'à une distance de 400 mètres d'une zone boisée, d'une lande ou d'une friche

-de fumer dans les bois, forêts, plantations et reboisements, ainsi que d'y apporter tout appareil à flamme nue.

Pendant cette même période, les engins utilisés pour les travaux forestiers doivent être munis de dispositifs pare-étincelles et d'un extincteur d'une capacité correspondant au risque.

Les travaux forestiers doivent être soumis à autorisation de Monsieur le Maire s'ils sont prévus par des particuliers.

Fixation des tarifs des courses TAXI dans le département de la Haute-Vienne

Les tarifs limites des transports par taxis sont fixés comme suit dans le département de la HAUTE-VIENNE (toutes taxes comprises), à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- minimum de perception (suppléments inclus).....6,10 €
- prise en charge2,00 €
- tarif horaire d'attente ou de marche lente.....20,30 €
- tarifs kilométriques :

tarif A - de jour, sans indemnité de retour à vide 0,75 €

. tarif B - de nuit, sans indemnité de retour à vide 1,12 €

. tarif C - de jour, avec indemnité de retour à vide 1,50 €

. tarif D - de nuit, avec indemnité de retour à vide 2,24 €

* le tarif kilométrique de nuit s'applique de 19 heures à 8 heures ainsi que les dimanches et jours fériés.

* le tarif kilométrique s'applique à la distance calculée du point de départ du taxi, lors de la commande, au point de stationnement habituel pendant le jour ou pendant la nuit.

- supplément prise en charge gare de LIMOGES ou aéroport LIMOGES-Bellegarde0,76 €

- supplément pour le transport de 4 personnes ou plus adultes 1,60 €

- valise ou petit colis à main (pesant moins de 5 kg)gratuit

- malle, valise ou colis de 5 à 30 kg .0,45 €

- bicyclette, voiture d'enfant ou bagage de plus de 30 kg.....0,90 €

- supplément pour transport d'animaux 0,95 €

- tarif neige verglas : ce type de tarif ne pourra être appliqué que lorsque les parcours seront effectués sur voies enneigées ou verglacées et que les véhicules seront dotés d'équipements spéciaux ou de pneumatiques antidérapants dits «pneus hiver».

Ce tarif sera identique au tarif de nuit applicable au type de course concerné, soit selon le cas, le tarif kilométrique "B" ou "D".



Liste modificative des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2^{ème} catégorie dans le département de la Haute-Vienne :

- M Pascal DELAGE, 21, rue Gabriel Fauré
87000 LIMOGES Tél. 06 23 87 72 00

Formation théorique : 33 avenue de Louyat
à Limoges

Formation pratique : 8 allée des Fonts
Neuves à Saint-Gence

- M. Philippe GREVELLEC et M Thierry MORLIERAS, 16, rue Jean Mermoz
87220 FEYTIAT Tél. 05 55 48 09 06

Formation : même adresse ci-dessus

- M. Paul CARCHON, zone artisanale Jean
Monnet 87920 Condat sur Vienne Tél. 06
11 12 32 64

Formation théorique : salle Vienne-Briançonnais
– espace Confluences à Condat sur Vienne

Formation pratique : zone artisanale Jean
Monnet à Condat sur Vienne.

Règlementation des aides à l'immobilier d'entreprise

L'article L.1511-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent attribuer aux entreprises des aides sous forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés.

Les règles d'attribution de ces aides sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Vienne et en région Limousin www.haute-vienne.pref.gouv.fr rubrique « collectivités services 87 »

Lutte contre le travail illégal

Associations et particuliers attention ...lorsque vous faites appel à un prestataire, entourez vous de garanties suffisantes et effectuez les vérifications nécessaires préalables à la signature d'un contrat avec une entreprise.

Sont concernés par le dispositif législatif :
(art. L8221-1, L8221-3, et L8221-5 du code du travail)

D'une part :

- Les personnes qui exercent une activité professionnelle sans être inscrites au répertoire des métiers ni au registre du commerce et des sociétés,

- Celles qui ne font pas de déclarations fiscales et sociales,

- Les employeurs de salariés dissimulés :

* par omissions intentionnelle des obligations déclaratives,

* ou par minoration des heures travaillées mentionnées sur le bulletin de paie

D'autre part :

Tous ceux qui commandent, ont recours sciemment et/ou bénéficient de ces prestations.

Le service des Archives départementales de la Haute-Vienne du Conseil général

vient de procéder à la mise à la disposition du public des plans du cadastre dit « napoléonien » sur le site internet de ce service : www.archives-hautevienne.com.

Télévision Numérique Terrestre (TNT) :

La télévision analogique va cesser d'émettre au profit de la télévision numérique terrestre à compter du 30 novembre 2011.



Le CSA a fixé au 23 mars 2010 la date de mise en service de l'émetteur de Limoges-Les Cars pour la diffusion de la TNT.

Des difficultés particulières font obstacle au déploiement de la TNT sur certains sites importants, c'est en particulier le cas de Limoges-Les Cars qui dessert actuellement en mode analogique plusieurs centaines de milliers d'habitants. Les fréquences disponibles dans cette zone étant peu nombreuses, la mise en service du site a dû être différée, la date du passage au « tout numérique » de la Région Limousin a été fixée au 29 mars 2011.

La mise en service de ce site pourra provoquer des perturbations dans la

réception de certaines chaînes pour certains téléspectateurs desservis en mode analogique.

Calendrier scolaire 2009-2010

Les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat de la Haute-Vienne ne travailleront pas la journée du **Vendredi 14 mai 2010.**

Pour les écoles fonctionnant en quatre jours, le rattrapage s'effectuera le **mercredi 12 mai 2010.**



Dons : La municipalité remercie Monsieur et Madame LAMBERT de leur don aux Ecoles.

HORAIRES GARDERIE MUNICIPALE :

Nous vous rappelons les horaires de la garderie :

- ouverture le matin à 7h00 et fermeture le soir à 18h30.

Certains parents (5 ou 6) se permettent des libertés avec ces horaires en laissant leurs

enfants jusqu'à parfois 19h00. **Nous insistons : la garderie ferme à 18h30.**

Remaniement Cadastral :

Suite au remaniement du plan cadastral effectué sur la commune, les propriétaires ont reçu à leur domicile un relevé parcellaire.

Le nouveau cadastre sera consultable à la mairie du 26.03.2010 au 28.04.2010 aux horaires d'ouverture de la mairie.

La Direction générale des impôts se tiendra à la disposition des personnes souhaitant des renseignements sur le cadastre à la mairie du 22.04.2010 au 28.04.2010 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 y compris le samedi 24 et dimanche 25 avril.

ENCOMBRANTS : le ramassage est effectué trimestriellement le troisième mardi des mois de juin, septembre, décembre et mars. Téléphoner à la mairie.

Hey les jeunes !

Après une réunion à la mairie, Yann, Valentin M, Valentin L, Wilfried, Alexandre, Arnaud et moi-même (Mélissa) aimerions que tous les jeunes de Saint-Gence puissent se retrouver pour parler de notre projet et de nos envies à tous.

Pour cela, nous vous proposons un RDV entre nous, le samedi 5 juin 2010 à 11h au stade de basket.

A bientôt.

Certificats d'Urbanisme délivrés en 2009

Mr MORANGE Daniel	19, route de la Châtre	
SARL LHEMANN Limoges	4, passage du Theil	
Me BARRET Couzeix	Le Theil	
Me De LAVAL Limoges	Combe Brune	
Me DAURIAC Aix sur Vienne	Promenade de la Châtre	
Mr CLAVAUD Alain Saint Gence	19, route de la Couture	
Me BARRET Couzeix	Chantelaube	
Me BARRET Couzeix	Le Theil	(2 CU)
Office Notarial Ambazac	59, rue du Theil	(3 CU)
Office Notarial Ambazac	2, route de la Ribière du Theil	(3 CU)
Mr BRU J.F. Limoges	32, route de la Couture	
Me BARRET Couzeix	Le Theil	
Mr MARTIN Roger Pierre Limoges	Les Cireigeaux	
Me TAULIER Couzeix	Le Theil	(2 CU)
Office Notarial Ambazac	44-46, rue du Theil	(2 CU)
Mr DUPUY Didier Le Palais sur Vienne	26, rue des Monts	
SCP HERVY-FAUGERON Limoges	30, route de la Couture	(3 CU)
SCP BEX-POMMIER Ambazac	Les Monts	
Sarl CABINET DUARTE Limoges	Allée du Theil	(2 CU)

Permis de construire délivrés en 2009

Mr PUIFFE Mathieu / Melle BRIE Nathalie	6, allée de la Celle	maison
Mr REIX Gilles	2, allée des Cireigeaux	modification
Mr CANOVAS Jean Marie	2, allée de la Lande	auvent
Mr Mme TRAVERS Denis	20, route de la Couture	maison
Mr LALUT Hubert	88, rte de Peyrilhac	agrandissement
Mr DOIN Christophe	4, allée de la Celle	maison
Mr PHILIPPON Mickaël	5, rue des Lémovices	maison
Mr BLOUIN Nicolas	1, rue des Lémovices	maison
Mr LAURENTT Olivier	6, rue du Clos	véranda
Mr SELLAS Damien Mle LAROCHE Isabelle	20, allée des Charriers	maison
Mr PREVOST Patrick Mle FARGES Nicole	Promenade de la Châtre	maison
Mr Mme BERNARD	14, rue de la Châtre	véranda
Mr TROCARS Nicolas	14, promenade de la Châtre	maison
Mr REY Jean-Jacques	2, sentier des Charriers	maison
Mr Mle PERDRIELLE / SAINTE CATHERINE	19, route de la Châtre	maison
Mr PINON Sébastien Mle BOIRON Martine	17, promenade de la Châtre	maison
Mr DELHOUME Laurent	24, allée Croix des Charriers	abri voitures
Mr RENAULT Yann	1, sentier de la Châtre	appentis
Mr TAGUET Jean Marie	5, rue du Puy Boursaud	auvent
Mr NAUD Mickaël Mle LAMADIE Mélanie	Route de la Couture	maison
Mr PETITJEAN Olivier	11, montée du Theil	agrandissement
Mr THINNES Mickaël Mle CANOU Gaëlle	4, rue des Lémovices	maison
Mr MERIGAUD Jérôme	3, route Châtre Boucheranne	charretière
Mr LOUBIGNAC Christian	6, allée les Fonts Neuves	garage



Syndicat Intercommunal Enfance, Petite Enfance et Adolescence du pays de Glane (SIEPEA)



Vous désirez vous occuper d'enfants?

Vous recherchez un métier à exercer chez vous?

Devenez assistante maternelle, ce métier est fait pour vous !

Le dynamisme des municipalités de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac engendre depuis quelques années un fort accroissement du nombre de naissances sur le territoire ; 65 naissances au cours de l'année 2009.

Malgré la mise en place du multi-accueil «Malices et Chocolat» et ses 18 places de halte - garderie, les assistantes maternelles du secteur (37 sur les trois communes) ne peuvent pas totalement répondre aux attentes des parents en matière d'accueil des jeunes enfants.

Prenant en compte les nouvelles constructions, les projets de lotissements ou la mise à disposition de terrains à construire, ainsi que la moyenne d'âge des assistantes maternelles, le Syndicat Intercommunal Enfance, Petite Enfance et Adolescence du pays de Glane (SIEPEA), mis en place par les trois municipalités, souhaite sensibiliser la population sur la nécessité de développer ce mode de garde à domicile et informer les parents de l'intérêt du métier d'assistante maternelle.

L'assistante maternelle travaille de façon indépendante à son domicile en accueillant, régulièrement ou occasionnellement, des enfants qui lui sont confiés par les parents. C'est une professionnelle de la petite enfance, rémunérée par les parents (son salaire et les modalités d'accueil sont définis dans le cadre d'un contrat de travail) qui assure le bien être, la santé et la sécurité des enfants.

Détentrice d'un agrément délivré par le Conseil Général, elle participe à l'éveil de chaque enfant en lui proposant des activités diversifiées et adaptées à son âge. C'est aussi un gage de qualité de l'accueil pour les parents et une assurance de sécurité pour les enfants. L'agrément précise le nombre et l'âge des enfants pouvant être gardé simultanément.

Disponibilité, capacité d'observation et d'adaptation, sens de l'organisation et aptitudes éducatives sont des qualités indispensables.

Financée et organisée par le Conseil Général, une formation de 120 heures étalée sur deux ans, est proposée dès l'agrément obtenu.

Pour plus d'information sur ce métier, le contenu de la formation et les conditions d'agrément, vous pouvez contacter **Christelle Renault**, animatrice du

Relais Assistantes Maternelles « AM STRAM GRAM »
Salle Polyvalente 1er étage à Peyrilhac - ☎ : 05.55.08.15.36
Les lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 17h00

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES SUR LA COMMUNE

Mme BONNETAUD Jacqueline	6, passage de Cireigeaux	Tel. 06.28.41.78.59
Mme BRUNET Pierrette	28, route de la Ribière du Theil	Tél. 05 55 03 52 22
Mme CAILLE Monique	34, route d'Oradour – Senon	Tél. 05 55 75 89 65
Mme CATALIFAUD Catherine	12, rue Maryse Bastié	Tél. 06 31 17 19 15
Mme COSTES Claudette	4, passage des Cireigeaux	Tél. 05 55 08 02 43
Melle HENRIAT Emilie	2, place de l'église	Tél. 06.29.32.01.73
Mme MERIGAUD Fabielle	3, route Châtre Boucheranne	Tél. 05.55.08.04.69
Mme MONNIER Christine	12, promenade de la Châtre	Tél. 05.55.08.44.13
Mme PEREIRA Georgette	82, route de Peyrilhac Senon	Tel. 05.55.75.86.95
Mme PIQUERAS Martine	2, route des Francines	Tél. 05 55 48 04 81
Mme PIRONNET Patricia	18, route de la Couture	Tel. 05.55.08.48.43
Mme RANOUIL Marie Laure	10, rue Anatole France	Tél. 05 55 75 86 69
Mme REMIA Valérie	14, rue Maryse Bastié	Tél. 05.55.75.56.45
Mme RENAULT Christelle	1, sentier de la Châtre	Tel. 05.87.08 30 32
Mme SAVANY Marylène	15, rue Maryse Bastié	Tél. 05.55.75.60.45
Mme SENRENT Sarah	15, rue du Boschaudérier	Tél. 06.37.73.20.16
Mme VILLAUTREIX Stéphanie	12, bis allée de la Lande	Tél. 05.55.75.16.12

GRANDE BRADERIE - PETITE ENFANCE

Le samedi 8 Mai 2010

de 9 heures à 17 heures, à Nieul

à la salle des fêtes, au Château et à l'espace Trigari



Matériel, Vêtements (0 à 6 ans), Puériculture, Jouets...

Activités gratuites pour enfants
(maquillage, pêche aux canards...)

Boissons et gâteaux
proposés par les assistantes maternelles

Vous avez quelque chose à vendre ?
Inscrivez-vous GRATUITEMENT,
auprès des animatrices des Relais Assistantes Maternelles
de Saint-Jouvent et Chamborêt, au **06.79.78.36.74**
et Peyrilhac au **05.55.08.15.36**

Entrée libre et gratuite



REUNIONS, EXPOS, ANIMATIONS A ST GENCE A noter dans vos agendas

Rencontre avec les habitants le vendredi 30 avril

La prochaine rencontre des conseillers municipaux avec les habitants de la commune concernera les villages suivants : le Boschaudérier, les Francines, les Verdiers, Bondy, le Chazaud.

Elle aura lieu à la mairie à 20 heures.

Nous incitons tous les habitants de ces villages à venir nous rencontrer afin de nous faire part de leurs réflexions et de leurs idées pour améliorer la vie quotidienne dans leurs villages.

La prochaine réunion se déroulera en Octobre 2010 et concernera les villages de Vauzelle, Chevillou, la Châtre, les Cheyroux, la Celle.

Fête de l'été et de la musique

La fête se déroulera en deux temps avec :

- randonnée et feu de Saint Jean le vendredi 18 juin à partir de 19h30 avec départ de la randonnée parking des écoles et animation de la Chorale Melodia à l'arrivée.
- fête de la musique le samedi 19 juin à partir de 20h00 avec animation de l'association « Cirquement chouette » + partie concert des ados de St Gence + DJ « Félix »

Mise en place du concours des maisons fleuries 2010

Comme chaque année, un concours départemental des maisons fleuries est organisé. Il se répartit en plusieurs catégories :

- maisons avec jardin
- décors floraux installés sur la voie publique
- balcons ou terrasses
- fenêtres ou murs
- immeubles collectifs
- restaurants, cafés
- parcs fleuris.

De plus cette année, la commune met en place un concours communal **visant à récompenser des candidats faisant preuve d'initiative et de créativité en matière d'embellissement.**

Ce peut être un espace fleuri personnalisé, un jardin secret, une rue ou une place de village où plusieurs propriétaires réunissent leurs idées et savoir faire.

Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune. Les candidats peuvent s'inscrire à la mairie (ou sur internet : mairie.saintgence@wanadoo.fr).

Le jury communal prendra en compte toutes les initiatives, se déplacera au début du mois de juillet pour établir son classement et récompensera les lauréats avec des prix.

Le Conseil Municipal souhaite une large participation de la population afin de prolonger et d'amplifier la reconnaissance obtenue par la commune avec la première « fleur » lors du

concours départemental 2009. Dans le cadre du développement durable, la municipalité souhaite que les participants, comme le font déjà les employés communaux, privilégient l'utilisation de plantes vivaces et celles nécessitant peu d'arrosage.

Soirée diaporama

Une soirée diaporama sera organisée, dans le cadre des journées du patrimoine le 17 septembre, sur les travaux sur l'aménagement de la Glane et les travaux prévus sur les anciens moulins.

La municipalité et Mémoire de Nieul et des environs

A l'occasion des journées du Patrimoine les 18 et 19 septembre 2010, la municipalité et l'association recherchent des photos de particuliers qui seront présentées à la mairie lors de l'exposition « **Mémoires photographiques : l'histoire de Saint-Gence et de ses habitants** ».



Retour des Veyracomédiens

Les artistes de Veyrac seront de retour dans notre commune à l'automne prochain avec leur pièce "La Chasse aux Canards ».

saint-gence

**Les
PARCOURS
DU**

**coeur
2010**

rando 6 km départ 14h30
rando 10 km, départ 14h00

avec la présence de médecin cardiologue
diététicienne, infirmière ...
stands d'information

**14h00
samedi
24 avril 2010
saint-gence
parking des écoles
tous au Parcours du Coeur !**



Responsables associatifs,
mairie.saintgence@wanadoo.fr
pour transmettre vos contributions à publier dans le Bulletin Municipal.

RAPPEL : Utilisez impérativement le format DOC pour les textes et JPEG pour les pièces jointes à votre courriel (photos...)

Les ASSOS

Les textes qui suivent sont publiés sous la responsabilité des présidents des associations.



**ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-GENCE
FOOTBALL**

F.F.F. N° 533165

Siège social : Mairie de Saint-Gence

4 place de l'Eglise - 87510 Saint-Gence

Secrétariat : Marie CHAUMONT : 06-75-74-89-17

I – RESULTATS SPORTIFS

Les trois équipes, évoluant respectivement en 2^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème} division, ont toujours du mal à obtenir de bons résultats en ce début de deuxième partie du Championnat. Il faut toutefois souligner qu'aucun départ de joueur ne s'est effectué pendant l'inter saison : constatation faite que, malgré une saison difficile, l'ambiance subsiste au sein de l'association sportive de Saint-Gence.

Dirigeant(e)s, ami(e)s et membres de l'ASSG, soutenons haut et fort les couleurs de St Gence pour que nos joueurs retrouvent la hargne, le courage, le plaisir et l'osmose pour jouer ensemble les prochains matches.

Nous voulions également remercier nos fervents supporters qui viennent tous les dimanches au stade pour encourager les différentes équipes, bravant souvent le mauvais temps mais se réchauffant avec le traditionnel « vin chaud ».

Notre équipe de 2^{ème} division s'est inclinée en Coupe de la Haute-Vienne face au club de Saint-Junien et en Challenge du District contre Nantiat.

II – MANIFESTATIONS

Le samedi 13 mars 2010 a eu lieu à la salle des Fêtes de Saint-Gence la traditionnelle soirée « thématique » ou, encore une fois de plus, une centaine de personnes ont passé un agréable moment de détente et de convivialité autour d'un repas savoyard. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans cette soirée et qui ont œuvré pour son immense succès.

Nous comptons également sur votre présence pour notre tournoi de sixte et le concours de pétanque dont les dates vous seront communiquées ultérieurement, soit par des affiches mises à la buvette du stade, chez les différents commerçants de Saint-Gence ou dans la presse locale.

Venez encore plus nombreux encourager nos équipes et participer à nos prochaines manifestations.

Nous comptons sur vous tous.



CHORALE MELODIA

Quel bel anniversaire !!
Cela fait déjà 10 ans que la chorale
MELODIA a été créée à l'initiative de
Madame Claude RUIZ, chef de Chœur.

Un bal costumé a été organisé pour fêter
cet évènement auquel ont participé 65
choristes somptueusement déguisés :
policier, chats, indiens, pierrots, sorcières,
arlequins, clowns, 60's, 70's princes et autres
princesses.... ont dansé dans une ambiance festive.



Dates des prochains concerts :

- 18 Avril 2010 Concert à la salle Jules Noriac à Limoges
- 24 Avril 2010 à l'Eglise de Saint-Gence avec la chorale de Sarran (19)
- 12 Juin 2010 Concert à Vaulry



L'Encre à la Bouteille



L'association de peinture « L'Encre à la Bouteille », présidée par Isabelle Grand, propose cette année en invitée d'honneur, pour la Vinigast qui aura lieu les 1^{er} et 2 Mai 2010 :

Madame Sylvie Mazeau (artiste peintre).

Son thème de prédilection : elle travaille des fruits avec sensualité dans une facture sensible et colorée.

Société de Pêche de la Haute-Glane

La Société de Pêche « La Haute Glane » a été créée en 1949.

Son action se porte sur le canton de Nieul sauf la commune de Chaptelat.

Elle réalise plusieurs séries de réempoissonnements : par exemple, en 2010 environ 200 kg de poissons seront déversés dans les autres ruisseaux.

Elle organise chaque année un concours de pêche sur l'Étang de M. Darthout à La Barre de Veyrac ; il rassemble une trentaine de participants de moins de 16 ans. Chacun d'entre eux se voit remettre un lot de poissons.



De plus, en association avec l' A.L.S.H (accueil de loisirs sans hébergement), une journée découverte des milieux aquatiques est organisée chaque année.



Tournoi de l'ESSAGE

Pour clôturer la saison dans la convivialité et la bonne humeur, nous vous invitons à participer au 4^{ème} tournoi du club qui aura lieu cette année le samedi 19 juin.

Ouvert aux adhérents et à tous les habitants de la commune qui souhaitent pratiquer ou découvrir le tennis de table en toute simplicité, n'hésitez pas à venir nous rejoindre le temps d'un après midi festif et sportif.

Alors réservez dès aujourd'hui cette date dans vos agendas !

Championnat par équipe :

Lors de la phase 1 du championnat (septembre à décembre), l'ESSAGE 1 se classe 3^{ème} de D3 et l'ESSAGE 2 termine 2^{ème} de sa poule de D4. Les 2 équipes finissent à une marche de la montée.

Lors de la 2^{ème} phase toujours en cours, l'équipe 1 est pour le moment 4^{ème} de D3 et n'a plus grand chose à craindre ou à espérer. Par contre, l'équipe 2 est pour le moment 1^{ère} de sa poule de D4 à égalité de points avec Le Palais et devra passer par les play off avant d'envisager une éventuelle montée en D3.

Peut-être quelques duels fratricides en D3 dès l'année prochaine ?

Compétitions individuelles :

Trois joueurs du club sont inscrits cette année en critérium départemental (Romain CABROL, Thomas LECOUTRE et Frédéric DUPRIEZ).

Dans une compétition très relevée, d'authentiques exploits (non, je n'exagère pas, enfin un peu, il faut peut-être retirer le « s » à authentique et exploit) ont été réalisés par ces joueurs (enfin au moins un des trois, les 2 autres n'ont pas vraiment fait d'exploit. Je ne donne pas de noms, ils se reconnaîtront !!).

Alors si vous aussi, vous rêvez d'authentiques exploits (avec ou sans s), n'hésitez pas à venir nous rejoindre les mardis ou jeudis soirs.

**FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS
EN ALGERIE – MAROC et TUNISIE
F.N.A.C.A.**

19 MARS : CESSEZ LE FEU EN ALGERIE

La cérémonie commémorative de la fin des combats en Algérie le 19 mars 1962 a eu lieu à 18 heures en présence de très nombreux adhérents de la FNACA, des représentants du Conseil Municipal et de la population.

Une gerbe offerte par la municipalité a été déposée au monument aux morts et une minute de silence a été observée à la mémoire des 30 000 victimes des combats d'Afrique du Nord et de tous les combattants de toutes les guerres morts pour la France.

Le pot de l'amitié clôturait cette cérémonie.



NOS ACTIVITES

Elles sont toujours établies en relation avec les Comités voisins

SAINT-GENCE : Méchoui
SAMEDI 3 JUILLET à 12 heures

NIEUL : Repas à Peyrilhac
SAMEDI 10 AVRIL à 12 heures

LANDOUGE : Repas à la Salle des Fêtes
DIMANCHE 25 AVRIL à 12 heures



NOS SORTIES

Du 5 au 9 JUIN : ESCAPADE EN BRETAGNE - 5 jours/4 nuits

7 et 8 AOUT : LE PUY DU FOU

Renseignements et inscriptions :

Nicole DANDRIEUX - Tél. 05 55 75 88 74

Roger MERIGAUD - Tél. 05 55 75 80 93

A l'occasion de nos diverses manifestations, nous accueillons toujours avec beaucoup de plaisir toutes les personnes qui veulent bien se joindre à nous. Elles sont toujours les bienvenues ! Nous les remercions de leur participation et nous leur renouvelons ici la joie que nous avons de les retrouver aussi pour nos sorties.

Merci à vous tous pour votre fidélité et votre soutien.

La randonnée pédestre avec les Mil' Pat'

Malgré la rigueur des frimas de l'hiver qui semblerait peu propice aux activités extérieures, les Mil' Pat' marchent régulièrement tous les mardis, en enregistrant, à chaque rando, un taux de participation de près de 80%. Félicitations aux adhérents pour leur courage et leur assiduité !

Nous avons également profité de la période hivernale pour visiter les souterrains de Limoges en bénéficiant des commentaires très détaillés d'un guide passionné par la richesse du patrimoine architectural de la ville.

L'arrivée du printemps sera, pour nous, l'occasion d'organiser des randonnées sur la journée entière pour découvrir des sites plus éloignés;

Par ailleurs, les Mil' Pat' participeront à la marche du 21 mars organisée par la **ligue contre le cancer** à Saint-Priest sous Aix. Afin d'aider à l'encadrement de cette rando, certains ont contribué à la reconnaissance des circuits de 6 et 11kms organisés pour l'occasion.

N'oubliez pas, également, de nous rejoindre pour la **journée du cœur**, organisée à l'initiative de la municipalité de Saint-Gence et de la Fédération Française de cardiologie. Elle se déroulera cette année le 24 avril après-midi et les Mil' Pat' encadreront 2 circuits de 6 et 11kms.



RAPPEL DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LES ASSOCIATIONS

Melodia	Concerts	18 avril -Espace Noriac Limoges 24 avril - St Gence 12 juin - Vaulry
FNACA	Repas Méchoui	10 avril - Peyrilhac 25 avril - Landouge 3 juillet - St Gence
Mil'Pat	Parcours du Cœur	24 avril 2010
Comité des Fêtes	Vinigast	1 ^{er} et 2 mai 2010
Encre à la bouteille	Exposition	1 ^{er} et 2 mai 2010
KARATE	Portes ouvertes	7 mai 2010
R.A.M	Braderie	8 mai - Nieul
EN K'DANSE	Gala	12 juin 2010
Municipalité	Rando nocturne et feu de St-Jean Fête de la musique	18 juin 2010 19 juin 2010
ESSAGE	Tournoi	19 juin 2010
ECOLES	Fête de fin d'année	
Mémoire Nieul et	Exposition photos	18 et 19 septembre 2010



TONIC SENIORS



Dimanche 7 mars 2010, l'Association « TONIC SENIORS » organisait sa deuxième journée annuelle, consacrée aux activités physiques : la randonnée pédestre et la danse.

C'est avec un ciel clair, un froid saisissant et un vent fort que les 40 randonneurs se sont donnés rendez-vous à la salle polyvalente pour le pot d'accueil. De 9 h à 11 h 30, une randonnée de 8,500 km a été proposée aux participants par les animateurs de Tonic Seniors et du CODERS. Le parcours a permis de découvrir la forêt communale et les deux villages pittoresques des Charriers et des Monts.

Les marcheurs ont pu admirer les puits du village des Charriers, une maison de maître du 19^{ème} siècle de ce même village, le repaire fortifié des Monts datant du 16^{ème} siècle, avec sa tour, sa grange à dîme flanquée d'une échauguette, les vestiges de trois portes du château...

Fatigués mais satisfaits, les randonneurs ont rejoint la salle polyvalente pour apprécier le vin d'honneur très copieux. Cela a été l'occasion de remercier la présence de Alain Delhoume, Maire, de Michel Frugier, Président du Comité Départemental de la Retraite Sportive (CODERS) et de Bernadette GUY, Présidente de la Fédération Française de la Retraite Sportive et Limougeaude.

A suivi un pique-nique partagé où l'on échangeait terrines, gâteaux, vins... C'était l'occasion pour nos excellentes cuisinières de « se passer » les bonnes recettes de gâteaux.

L'après-midi a été consacrée aux danses du monde et à la country.

60 participants (en majorité des femmes, les hommes ont eu le choix de partenaires) ont été comblés par le programme proposé. L'animateur fédéral, Bernard LAURENT, a réussi avec brio à entraîner les danseurs confirmés ou novices sur des pas serbes, turcs, grecs... et à leur donner envie de se lancer dans la Country. Les animatrices du Club, Christine MANEUF et Chris AURIAT ont tenu, avec succès, à montrer leur capacité à encadrer un groupe de danseurs très hétérogène.

La chaleur ambiante de la salle contrastait avec le froid de l'extérieur. Boissons, café, gâteaux étaient servis à volonté jusqu'en fin d'après-midi.

Chacun regagnant son foyer après une journée bien remplie.



VELO CLUB de St GENCE

4, place de l'Eglise
87510 Saint-Gence

Quel sale temps ! A ne pas mettre un vélo dehors !

Avec l'hiver particulièrement rigoureux que nous venons de vivre et qui continue en mars, la pratique du sport cycliste est bien délicate en ce début d'année.

A Vtt, de nombreuses randos ont du être annulées au grand dam de tous (organisateur et participants). Espérons des jours meilleurs en particulier le 28 mars lors des départementaux de Bellac où plusieurs concurrents de Saint-Gence sont déjà inscrits.

Sur route, le début de saison est également contrarié. C'est dommage car les deux samedis où il a fait beau, le peloton frisait la dizaine de participants !

Le Grand Prix de Nieul va donner le coup d'envoi d'une saison où avec ses 11 compétiteurs, le VC Saint-Gence espère bien tirer son épingle du jeu.

Plusieurs BRS sont envisagées, selon la disponibilité de chacun, mais d'ores et déjà, les inscriptions pour la Limousine se succèdent.

Nous souhaitons un prompt rétablissement à celles et ceux qui, hélas, ont dû nous quitter pour raison de santé.

Notre randonnée, les Boucles de la Glane, qui avait attiré 502 participants l'an dernier, se profile déjà et nous vous invitons le 2 mai à une grande balade à pied ou à vtt sur les chemins de Saint-Gence.

Le Vélo-Club, avec l'appui de la municipalité, s'est porté candidat pour l'organisation des championnats départementaux VTT 2011, voire 2012, et notre candidature a été retenue pour 2011.